

Pétition nationale sur l'avenir de la Psychothérapie en France :

**Non, à la mort programmée par l'Etat
de la Psychothérapie française !**

<http://petition.psy-en-mouvement.com>

Nous, signataires (professionnels ou patients de la psychothérapie) de la présente pétition,

**dénonçons la dernière version du projet de Décret de l'Article 52 de la loi 2004-806,
sur l'usage du Titre de psychologue,**

présenté par les services du ministère il y a quelques semaines, pour au moins les trois raisons essentielles suivantes :

1 - Il ne respecte pas l'esprit du texte de loi conçu par les parlementaires français, notamment dans son quatrième alinéa.

2 – En ne prévoyant aucune clause du grand-père, il cherche à éradiquer les psychologues en exercice.

3 – Il expose la psychanalyse au discrédit en incitant les sectes à créer des pseudos associations de psychanalystes pour avoir le double titre « garanti par l'Etat » de psychanalyste-psychologue.

Nous demandons au Conseil d'Etat et au Premier Ministre français d'invalider cette version inique du Décret de l'Article 52, qui condamne à mort la psychothérapie française, sans autre forme de procès qu'une décision arbitraire des services de l'état.

Celle-ci est en effet totalement contraire à toutes les demandes de toutes les associations et fédérations de psychologues, ayant participé aux réunions de concertations sur le Décret. Elles avaient alors exprimé leur accord, sous réserve de quelques points, avec le précédent projet de Décret élaboré et présenté en personne par le Ministre de la santé Xavier Bertrand

c'est pourquoi les soussignés professionnels, patients, ou personnes intéressées par la psychothérapie nous exigeons que :

cette Troisième version du Décret soit **annulée et remplacée par celui de la version précédente** qui seul est "globalement" conforme à l'esprit de l'Article 52 de la loi de 2004-806.

Les signataires.

PS : nous vous invitons, compte tenu du délai restreint imparti et avant la signature par le Premier Ministre de cette version du décret à contacter toute personne soutenant la psychothérapie française et leur communiquer l'adresse de cette pétition :

<http://petition.psy-en-mouvement.com>

ou bien d'utiliser notre formulaire d'invitation.

afin qu'il puisse la signer au plus tôt. En effet, pour tenter de stopper ce projet de Décret, il est essentiel d'obtenir un nombre conséquent de signatures témoignant ainsi d'une mobilisation générale de tous les acteurs de la Psychothérapie en France.